
Règlement réservation et utilisation des courts

1. La réservation des courts est obligatoire et se fait uniquement par Ballejaune (<https://ballejaune.com/club/tcyvonand>)
2. La réservation doit comporter deux joueurs pour une heure de jeu.
3. Chaque membre peut jouer plusieurs fois par semaine, mais ne dispose que de deux forfaits d'une heure.
4. L'utilisation d'un forfait d'un autre membre à des fins personnelles est interdite.
5. Chaque membre adulte a droit à deux invitations d'une heure par année, à partir de la troisième heure une location est perçue, le tarif applicable figure sur www.tcyvonand.ch. Le montant doit être versé dans la caisse en espèces avec une carte invité. Les juniors n'y ont pas droit.
6. Un dépassement à la fin de la plage horaire réservé est possible pour autant que le court ne soit pas réservé par un autre membre.
7. Une tenue de tennis correcte est de rigueur.
8. Cigarettes, Boissons et nourriture ne sont pas autorisés sur les courts, à l'exception des boissons et nourriture genre énergétiques pour la pratique du sport.
9. Il est interdit de jouer avec des chaussures autres que celles utilisées habituellement pour la pratique du tennis. (pas de chaussures à crampons, à pointes, ni plein de terre ou de boue)
10. En cas de tournoi ou championnat interne, le comité et les capitaines d'équipe peuvent réserver une période dépassant les deux heures. Le responsable est tenu d'effectuer la réservation assez en avance pour éviter tout conflit. Toute réservation en conflit, figurant dans cette période, est annulée.
11. Après avoir joué, il est obligatoire de passer la brosse sur le court et de ramasser tout déchet.

Nous comptons sur l'esprit sportif, la compréhension et le fair-play de tous quant à l'application du présent règlement.

Yvonand, août 2018, Le comité.